



LES RECOMMANDATIONS EN CAS DE FORTE CHALEUR

- 1. BUVEZ** fréquemment et abondamment,
- 2. MOUILLEZ-VOUS** le corps plusieurs fois par jour,
- 3. ÉVITEZ DE SORTIR** aux heures les plus chaudes,
- 4. RESTEZ AUX FRAIS** 2 à 3 heures par jour,
- 5. AIDEZ LES PERSONNES** les plus fragiles et demandez de l'aide.

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15 PLUS D'INFORMATIONS AU 0 800 06 66 66



LOGEMENTS À LOUER

La commune dispose de 3 logements :

- 1 appartement T3 - Square de Loumette libre au 05/09/2018
- 1 appartement T2 - Square de Loumette libre au 24/08/2018
- 1 pavillon T2 - Square de la Berlinette libre immédiatement

Pour plus d'informations, renseignez vous en Mairie au 02.99.34.10.20.

URBANISME

Depuis début juin, des panneaux vous expliquant la procédure et le calendrier de la révision du PLU sont affichés en face la Mairie, rue de la Poste.

N'hésitez pas à aller les consulter.

OFFRES D'EMPLOI

La commune de Lohéac recherche pour la rentrée scolaire 2018-2019 2 agents contractuels afin d'effectuer quelques heures par semaine sur les temps périscolaires ainsi que du ménage. Un poste à pourvoir à 8h30/semaine et le second à 4h/semaine.

Les demandes d'informations et candidatures sont à adresser à la Mairie de Lohéac, 30 rue de la Poste, par téléphone au 02.99.34.10.20 ou par mail à mairie.loheac@orange.fr.

AMÉNAGEMENT DES HORAIRES DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

À la veille de la période estivale, les horaires de la Mairie et de l'Agence Postale vont être légèrement aménagés.

Horaires du 9 juillet au 31 août :

Lundi : 9h30/ 12h30 - 13h30/ 17h
 Mardi : 9h30/ 12h30 - 13h30/ **15h30**
 Mercredi : 9h30/ 12h30
 Jeudi : 9h30/ 12h30 - 13h30/ 17h
 Vendredi : 9h30/ 12h30 - 13h30/ 17h

Ces horaires seront peut-être de nouveau modifiés en fonction des travaux de rénovation de la Mairie et l'Agence Postale.

Nous vous remercions de votre compréhension.

CALENDRIER DES FÊTES

JUIN

- 23** : Les 6 Heures de Lohéac (Karting) - Circuit karting
- 24** : Kermesse de l'école Saint-Sauveur - Stade
- 30** : Rassemblement pour la Maladie de Charcot - Circuit du Manoir de l'Automobile
- 30** : Soirée « Camping à Lohéac » - Centre-bourg Repas champêtre

JUILLET

- 01** : Rassemblement pour la Maladie de Charcot - Circuit du Manoir de l'Automobile
- 14 - 15** : Slalom-poursuite de Lohéac (Auto) - Circuit karting
- 20** : Course cycliste - rue du Manoir

AOÛT

- 25** : Forum des associations - Salle des associations

LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 AVRIL

Tarification restaurant scolaire 2018-2019

Le Conseil Municipal **valide** la tarification 2018-2019 de la cantine comme suit :

- Résident : 4 € (subventionné à hauteur de 0.30 € par la commune)
- Non Résident : 4.30 €

Tarification garderie périscolaire 2018-2019

Le Conseil Municipal **valide** la tarification 2018-2019 de la garderie comme suit :

- Résident : 2.10 € (subventionné à hauteur de 0.30 € par la commune)
- Hors Résident : 2.40 €

Remplacement des chaudières Validation des devis

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **valider** les devis de la société **Air V** pour des montants de 14 503.51 € TTC (école) et de 14 085.98 € TTC (médiathèque).

Le Conseil Municipal décide également de **demande** une subvention par le biais des CEE pour des montants estimés de 8 552.88 € (école) et de 9 406.19 € (médiathèque).

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide de **renoncer** à exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle E 276 située 14 rue de la Poste.

Participation aux dépenses d'investissement du RASED

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide **d'accepter** la participation communale au financement du matériel pédagogique et informatique du RASED pour un montant de 89.93 €.

Avenant au marché lotissement lot 1 « terrassements - voirie - eaux pluviales - espaces verts »

Le Conseil Municipal décide de **valider** l'avenant au marché de l'entreprise Sauvager TP pour la viabilisation de la tranche 2 (7 lots) - lot 1 « terrassement - voirie - eaux pluviales - espaces verts » du lotissement de la Lande de la Cour Neuve pour un montant global de 164 381.92 € HT, soit une plus-value de 16 151.60 € HT.

Attribution 2018

des subventions aux associations

Le Conseil Municipal **valide** les montants des subventions octroyées aux associations lohéaciennes et hors commune au titre de l'année 2018.

Vous trouverez le détail ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Proposé 2018	pour
LALAC		400.00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS		150.00
CLUB DES RETRAITES		200.00
ECOLE PUBLIQUE (sortie scolaire 20€/enfant)		1620.00
ECOLE PRIVEE (sortie scolaire 20€/enfant)		1360.00
SECTION FOOT		1800.00 +200.00 € except
ASK		450.00
SUPERMOTARD		0.00
MALADIE DE CHARCOT		250.00
COMITE DES FETES		1000.00
TELETHON		750.00
SECOURS CATHOLIQUE		50.00
FNATH		50.00
CARNAVAL ECOLE PRIVEE (AEPEC)		0.00
APEEP		0.00
TOTAL		8280.00

SEANCE DU 7 MAI

Marché rénovation et extension de la Mairie Validation des entreprises

Le Conseil Municipal décide de **retenir** les entreprises pour la réalisation de la rénovation et de l'extension de la Mairie et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le tableau global définitif du marché serait donc le suivant (validé en Conseil Municipal du 30/05/2018) :

	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
LOT 1 - GROS OEUVRE	Entreprise VIGNON	71 250,00 €
LOT 2 - CHARPENTE BOIS	Entreprise ISO CONSTRUCTION	30 285,49 €
LOT 3 - ETANCHEITE/ COUVERTURE BARDAGE ZINC	Entreprise JOLIVEL GUILLEMER	12 500,00 €
LOT 4 - MENUISERIES EXTERIEURES	Entreprise JMD	26 933,00 €
LOT 5 - MENUISERIES INTERIEURES	Entreprise HUBERT	10 669,87 €
LOT 6 - ISOLATION/ CLOISONS SECHES	Entreprise LECLEUYOU	20 562,27 €
LOT 7 - FAUX PLAFONDS	Entreprise ISO DECOR	1 150,00 €
LOT 8 - REVETEMENT DE SOLS FAIENCES	Entreprise LEBEL	15 500,00 €
LOT 9 - PEINTURES	Entreprise MARGUES	10 247,40 €
LOT 10 - PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE/ VENTILATION	Entreprise Air V	47 900,00 €
LOT 11 - COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	Entreprise GERGAUD	25 500,00 €
TOTAL		272 498,03 €

SEANCE DU 30 MAI

Validation rénovation éclairage public

Le Conseil Municipal décide de **valider** le devis retenu pour le remplacement des luminaires des rues du Manoir, Hoche, Anne de Bretagne, Châteaubriant, Saint-André, du Stade, de l'Ecusson et de la route de Maure-de-Bretagne, par la société **Citéos** pour un montant de 18 666 € HT.



Personnel communal Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de **créer** un poste de rédacteur et de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^e classe qui n'était plus pourvu.

Tarification restaurant scolaire adulte 2018-2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **conserver** le tarif adulte au montant de 6,00 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Demande de subvention AICA

Le Conseil Municipal décide d'**attribuer** une subvention d'un montant de 300 € à l'association AICA.

Syndicat Les Bruyères Frais de bornage rétrocession

Le Conseil Municipal décide de **valider** la participation de la commune aux frais de bornage des terrains situés rue de Châteaubriant dans le cadre de la future rétrocession Commune/Syndicat des eaux les Bruyères et d'**autoriser** le paiement d'un montant de 610 € au syndicat des eaux les Bruyères qui a avancé les frais de bornage.

DM n° 1 - Budget commune

Le Conseil Municipal décide de **valider** la décision modificative n°1 du budget commune.

DM n° 1 - Budget assainissement

Le Conseil Municipal décide de **valider** la décision modificative n°1 du budget assainissement.

Validation devis - Achat tracteur

Le Conseil Municipal décide d'**autoriser** l'achat d'un tracteur de la marque ISEKI pour un montant de 16 944 € TTC auprès de l'entreprise URVOY et la reprise du tracteur KUBOTA pour un montant de 7 920 € TTC.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide de **renoncer** à exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle E 141 située 10 rue de la Poste.

Modification horaires École publique Rentrée 2018-2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **demande** à l'Inspection académique la modification des horaires de l'école publique à partir de la rentrée 2018-2019.

Accueil périscolaire des enfants de moins de 3 ans

Le Conseil Municipal décide de **ne pas admettre** aux services périscolaires les enfants qui n'auront pas atteint l'âge de trois ans dans l'année civile de la rentrée scolaire et d'**intégrer** cette mention dans le règlement des services périscolaires.

Convention 2 X 2 voies - Rennes-Redon

Suite à la mise en 2 x 2 voies de l'axe Rennes-Redon, la VC 106 a été rétablie par la construction du Pont de la Martinaie.

La superposition de cet ouvrage public au droit des rétablissements de la voirie communale nécessite de définir les responsabilités et les charges financières entre la commune et le Département pour certaines opérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **demande** le report de ce point, n'étant pas d'accord avec la convention présentée en l'état.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Avant de partir en vacances, pensez à vous signaler à la gendarmerie de Pipriac lorsque vous vous apprêtez à partir quelques jours ou quelques semaines. Cette "inscription" permettra aux gendarmes de patrouiller autour de votre maison pendant votre absence. Pensez-y !

RUE DU MANOIR

Afin de réduire la vitesse rue du Manoir, des chicanes ont été installées au mois de juin par le Conseil Départemental. Elles nous sont prêtées et seront enlevées courant août.



NOUVEAUX HORAIRES

MODIFICATION HORAIRES ÉCOLES ET RESTAURANT SCOLAIRE

L'effectif des enfants le midi au restaurant scolaire étant devenu trop important, il est nécessaire de passer à deux services à la rentrée prochaine.

Par conséquent, à partir du 3 septembre 2018, les nouveaux horaires des écoles de Lohéac seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-12h/14h-16h45 (13h45 pour l'école St Sauveur).

La pause méridienne sera donc de 2 heures, afin que petits et grands soient accueillis dans de bonnes conditions et aient le temps de manger.

RÈGLEMENTS PÉRISCOLAIRES

Les règlements restauration scolaire et garderie ont été distribués ou cette semaine. Les dossiers **complets** seront à remettre en Mairie avant le 29 juin. Vous remerciant de votre compréhension.

RÉUNION PUBLIQUE

Les élus de Vallons de Haute-Bretagne Communauté ont voté à l'unanimité la construction d'une piscine communautaire à Guichen. Pour mener à bien cette opération d'envergure et structurante pour le territoire intercommunal, VHBC invite ses habitants à participer à la définition du projet et à proposer leurs idées le **mercredi 27 juin** à 20h à l'Espace des Lavandières à Goven.

LIAISON PIÉTONNE AIRE DE COVOITURAGE

La liaison piétonne qui relie le bourg à l'aire de covoiturage est en cours d'achèvement. Vous pourrez en profiter prochainement et l'emprunter en toute sécurité.